

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 36 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.  
11 — 25 — — Omnibus.  
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.  
9 — 57 — — Poste.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.  
9 — 52 — — Omnibus-Mixte.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La défaite des fédéraux devant Frédérikburg a produit, si nous en croyons les dépêches de New-York du 20 décembre, une impression telle, qu'on doit s'attendre à des revirements graves dans les combinaisons politiques agitées à Washington. Déjà le Sénat a ordonné une enquête sur les circonstances de la bataille, afin de savoir à qui doivent être imputées les fautes commises. De cette enquête sortiront sans doute des résolutions qui seront le début de réformes et de changements qui s'étendront à coup sûr au-delà des questions purement militaires. La même assemblée a voté le budget de la guerre, s'élevant au chiffre excessif de 731 millions de dollars et ne pourvoyant néanmoins aux dépenses que jusqu'au mois de juin 1864. Mais on doit penser que cette concession sera la dernière, si les affaires ne sont pas mieux conduites que par le passé, dans les conseils du président. Nous touchons, en conséquence, à la fin de la phase politique et belliqueuse inaugurée par M. Lincoln.

Les feuilles anglaises présentent unanimement la situation que nous venons d'indiquer; et, malgré la violence avec laquelle elles attaquent, à priori, tous les actes du gouvernement de Washington, il est certain que leur opinion doit être comptée pour quelque chose. Le ton des lettres particulières de New-York, dit le *Times*, indique que la défaite de Frédérikburg a fait plus d'impression sur l'esprit de la classe commerciale que tout autre événement antérieur de la guerre.

« Nous le demandons de rechef, s'écrie à son tour le *Morning-Herald*, les nations d'Europe assisteront-elles impassibles à ce conflit fratricide du Nord Amérique? Lord Russell a pu avec une certaine dose de plausibilité abriter la faiblesse de sa volonté sous le prétexte d'attendre la fin d'une expédition en voie de préparation; mais quand cette expédition se retire déjouée, battue, brisée, décimée, banqueroutière d'intention, quel prétexte peut-on mettre en avant pour un nouveau délai? Le Nord ne peut plus expédier d'armées. En les tenant à une sage distance de l'ennemi, on peut faire servir les restes de celles qui existent encore, à maintenir l'apparence de la résistance, et de cette manière la guerre peut, pendant des années, étendre son ulcère dévorant, aspirer la santé et l'énergie, le sang le plus précieux du Nord et du Sud, mais elle sera impuissante à frapper un coup décisif pour l'accomplissement du dessein qui l'a fait déchaîner. C'est maintenant ou jamais qu'est venu le moment où une médiation amicale aurait un salutaire effet. »

Ainsi revient, à la suite du grave échec des fédéraux, la question désormais inévitable, posée par M. Drouyn de Lhuys, au nom de l'Empereur, aux cabinets de Saint-Petersbourg et de Londres. La médiation amicale et officieuse de l'Europe, dans le conflit américain : telle est, en effet, la seule solution qu'indique et proclame chaque incident nouveau de la guerre. — Havas.

On écrit de Rome, le 28, qu'il se signe, dans toutes les provinces des Etats de l'Eglise, des

adresses pour remercier le saint-père des mesures libérales qu'il vient de prendre.

(La France.)

Nous recevons d'Athènes, le 24 décembre, les informations suivantes.

Les dépêches télégraphiques, annonçant le refus du cabinet anglais d'accepter la candidature du prince Alfred, ont été accueillies avec une complète incrédulité, et les scrutins ont continué.

Ils donnent une majorité écrasante au prince Alfred, sauf à Syra, Hydre, Naxos et Andros, où une partie de la population, étant catholique romaine, a voté pour le duc de Leuchtenberg.

Les élections des représentants terminées, on commence à discuter les questions de personnes. Pour la présidence de l'Assemblée, on propose Alexandre Maurocordato, mais comme il est aveugle, on le nommerait président honoraire et on ferait six vice-présidents.

Quant au gouvernement provisoire, la majorité paraît disposée à le remplacer par un triumvirat, qui serait nommé pour une année, afin de laisser le temps au pays de s'organiser d'une manière définitive. Les populations semblent ne plus vouloir d'un prince allemand, et le refus du prince Alfred les rend moins favorables à la forme monarchique. (Idem).

La frégate à vapeur la *Magicienne*, mise à la disposition de M. le contre-amiral Touchard, commandant de la division navale du Levant, est arrivée le 28 au Pirée, venant de Villefranche, où elle s'était arrêtée pour se réparer.

(Idem).

On assure que le cabinet de Vienne, sans repousser le principe de la cession des îles Ioniennes, aurait appelé l'attention du gouvernement anglais sur les graves difficultés que, dans son opinion, cette mesure peut soulever.

(Idem).

On nous écrit de Londres, que le 24 décembre, il s'est produit, au théâtre de Dublin, une manifestation patriotique qui prouve l'antipathie de la population contre les Anglais.

A la fin d'une pantomime, on a déployé, pour l'intelligence de l'action, le drapeau national anglais (*union jack*), et ce drapeau a été accueilli par les sifflets de la salle entière.

Les spectateurs ont demandé le drapeau vert d'Irlande et l'enlèvement du drapeau anglais. Pour éviter des troubles sanglants, on a dû les satisfaire. Le drapeau irlandais a été accueilli avec des applaudissements frénétiques qui ont duré un quart d'heure. (Idem).

Après de longues recherches, dit la *Gazette d'Augsbourg*, la police a enfin découvert l'imprimerie du journal intitulé *Ruch*, l'une des feuilles révolutionnaires qui se publient ici. Elle était établie dans une des rues les moins passagères de Varsovie, dans une maison de peu d'apparence. Un compositeur et un imprimeur ont été pris et arrêtés au moment où ils imprimaient le numéro 10 de la feuille. Le propriétaire de la maison et sa femme ont été également arrêtés. La question est de savoir si ce journal ne continuera pas à paraître malgré cela. Les ouvriers arrêtés ne connaissent pas la rédaction du journal et celle-ci paraît avoir d'autres presses à sa disposition. Il y a

## FRUSTRATION.

## LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Déjà nous nous apprêtons à courir au secours des voyageurs... mais la portière s'ouvrit aussitôt d'elle-même... un grand jeune homme s'élança légèrement au dehors... je jetai un cri.

— André Lambert !

C'était lui... je ne m'étais pas trompé... c'était bien mon capitaine... Il avait les yeux sur la terrasse... à son tour il m'avait reconnu... il venait de s'élancer vers moi... maintenant il m'entraînait à l'écart, et d'une voix fiévreusement haletante, il me disait :

— Courtade... mon vieux Courtade... béni soit cet accident... c'est toi même que je venais chercher à Rochefort. Tu es maître canonnier à bord de la *Méduse*, n'est-il pas vrai ?

— Oui, mon capitaine. Mais...

— Il faut que tu trouves un moyen de me faire embarquer avec toi sur la frégate.

— Vous voulez aller au Sénégal ! mais pourquoi...

— Ne m'interroge pas, Courtade... contente-toi de savoir qu'il y va de mon bonheur... de ma vie...

Je regardai plus attentivement André Lambert, il était pâle, il semblait désespéré... l'altération de ses traits dénotait une grande angoisse, un profond chagrin. Je compris qu'il n'y avait pas à discuter, qu'il fallait agir.

Mais comment ? je n'étais pas le commandant de la *Méduse*, et le commandant avait seul le droit de prendre à son bord un passager. André Lambert n'appartenait pas à la marine française... Sa qualité d'officier démissionnaire et par conséquent bonapartiste, ne pouvait servir qu'à le rendre suspect. L'équipage était au grand complet... on partait le lendemain.

Dans l'espace de quelques minutes, nous passâmes en revue dix moyens, dix subterfuges; tous furent reconnus impraticables.

L'agitation d'André, son désespoir croissaient encore; sans savoir de quoi il s'agissait, j'étais presque aussi agité que lui.

En ce moment, sous la charmille voisine, retentit tout-à-coup la détonation d'une arme à feu.

Le feuillage presque simultanément s'écarta; nous vîmes s'avancer un sergent-major du bataillon d'Afri-

que qui malmenait assez rudement un soldat du même corps.

Ce sergent était un Toulonnais nommé Charlot.

— Bagasse ! nous dit-il dans son baragouin provençal, si mon bras n'eut pas détourné le coup, croyez-vous que cet animal-là se faisait sauter la cervelle.

— Sergent... balbutia le pauvre conscrit tout confus.

— Silence dans les rangs !... interrompit Charlot. Vous ne vous souciez pas de faire connaissance avec le Sénégal, c'est connu... vous regrettez votre village, votre clocher, votre promesse... un tas de balivernes, trou de l'air !... ça n'est pas un motif pour se faire périr, alors surtout qu'on a cent écus dans son sac.

— Mais... ces cent écus-là, major, c'était Joséphine qui me les avait envoyés... et puisqu'il n'ont pas suffi pour m'avoir un remplaçant... Non ! voyez-vous, sergent, je ne peux pas vivre sans Joséphine.

— Taisez-vous... et venez boire vos cent écus... avec les camarades. Voilà comme on se console, bagasse ! quand on a le cœur et l'esprit français.

— Mais, sergent...

Cette fois, ce fut André Lambert qui interrompit

le fantassin sentimental.

— Sergent, demanda-t-il brusquement à Charlot, voulez-vous m'accepter pour le remplaçant de ce soldat ?

— Bah ! fit le Provençal étonné. Comment jeune homme, vous vous contenteriez des cent écus de ce pauvre diable ?

— Non, sergent, je les lui laisse pour retourner épouser Joséphine.

— Vous vous substitueriez gratis ?

— Et vous offre mille francs à vous, sergent, si vous voulez être favorable à cette substitution.

— Trou de l'air !

Le plus stupéfait, cependant, ce n'était pas le Provençal, c'était moi.

— Comment, m'étais-je récrié... comment, mon capitaine, vous simple soldat... et dans les pousse-cailloux encore ?

— Tais-toi ! fit-il d'un ton brusque, c'est le seul moyen d'être reçu sur la *Méduse*.

Et tout bas, à part lui, j'entendis qu'il ajoutait :

— Peut-être cela vaudra-t-il mieux ainsi.

Le Provençal, pendant ce temps-là, se passait la patte pardessus l'oreille. Assurément, il ne demandait pas mieux que d'encaisser les mille francs; mais



presque toutes les nuits des incendies ici, et la direction des établissements d'assurance a promis une récompense de 50 roubles à ceux qui dénonceraient les incendiaires et les livreraient au gouvernement. — Havas.

Les dernières dépêches de Pékin nous apprennent que la Russie vient d'offrir ses services au prince Kong, régent de la Chine, pour aider le gouvernement impérial à triompher de la rébellion des Taipings.

Si cette proposition est acceptée, comme tout porte à le croire, les Russes seront appelés à concourir avec les Français et les Anglais aux opérations contre Nankin, centre des forces rebelles. (La France.)

Une dépêche particulière de la Vera-Cruz, du 2 décembre, porte à notre connaissance les informations suivantes :

Le vice-amiral Jurien de La Gravière, après avoir organisé l'administration de la ville de Tampico, devait, à la tête d'une petite division navale formée par lui, inspecter la frontière maritime du Tamaulipas jusqu'à la rivière du Tigre, voisine du Texas. Cette inspection lui permettra de se rendre compte de la situation de cette partie du Mexique.

Le général Forey était toujours à Orizaba. La situation des troupes était satisfaisante. Le général attendait le complément du matériel commandé à New-York et à la Martinique; il avait reçu depuis quelques jours de nombreuses adhésions, parmi lesquelles se trouvent celles des peuplades indiennes les plus influentes. (La France.)

#### LE PRINCE ALFRED.

Un intérêt d'actualité se rattache à la personne du prince Alfred d'Angleterre, le second fils de S. M. la reine Victoria.

Le jeune prince qui fixe en ce moment les regards de l'Europe, est né au château de Windsor, le 6 août 1844. Il a par conséquent 19 ans. Sa première éducation a été confiée aux mêmes précepteurs que ceux de son frère aîné, le prince héritier. A l'âge de 12 ans, il fut placé sous la direction du major Cowell, de la marine royale, avec qui il se rendit dans l'hiver de 1856-57, à Gênes, afin d'y étudier les langues étrangères. Vers cette même époque, le prince Alfred, tant de son propre choix que par suite de l'approbation de sa famille, se prononça pour la carrière maritime, et dans cette perspective il fut envoyé à Alverbanck, près Gosport où, sous la surveillance du major Cowell, il se livra à l'étude des détails techniques exigés par la profession qu'il allait entreprendre, et ses progrès dans cette science furent si rapides, que le 31 août 1858, il était en mesure de subir un brillant examen et fut admis comme cadet de marine, et

désigné pour faire partie de l'équipage de l'*Euryalus* (vaisseau de guerre de 51 canons), commandé par le capitaine John Walter-Tarleton. Dans le cours des quatre années qui ont suivi son entrée au service, le prince, qui n'était que simple marin, a visité plusieurs parties du monde, tantôt à bord de l'*Euryalus*, tantôt à bord du *Saint-George*.

Il a exploré les bords de la Méditerranée, l'Amérique et les Indes. C'est un jeune homme d'un caractère franc, d'un tempérament énergique, d'un courage mâle et d'un sang-froid rare, qualités appréciables, surtout chez un sujet appelé par sa naissance et son rang, aux plus hautes destinées.

#### L'ISTHME DE SUEZ.

On nous écrit d'Alexandrie le 18 décembre :

« D'après les dernières nouvelles que nous avons reçues du vice-roi, S. A. était au barrage ou à la forteresse de Saidich, pour lui donner son nom le plus récent. Sa santé était fort améliorée et il était en état de satisfaire son penchant prononcé pour les voyages. Mais sa visite prolongée à l'Isthme de Suez ne s'est pas encore réalisée, et il n'est pas question actuellement d'autre manière que par de malicieuses remarques sur le désappointement qui serait ressenti, si le châtelet bâti par la compagnie pour S. A., sur les bords du lac Timsah, continuait à attendre le royal visiteur.

L'excursion de Sir Henry Bulwer à l'Isthme, a également été différée à plusieurs reprises. Il est encore au Caire, mais il en partira probablement à la fin de la semaine. Il est accompagné de M. Saunders, l'agent et le consul général de S. M. La société suivra la route habituelle par le canal d'eau douce au lac Timsah, et de là longera la rigole jusqu'au lac Minzalek et à Port-Saïd. Sir Bulwer, croit-on, rentrera en Egypte vers Noël. M. Hawkshaw est reparti pour l'Angleterre par la dernière malle. L'impression produite sur son esprit par l'inspection des opérations de la compagnie et de la situation du port proposé sur la Méditerranée, n'a pas été divulguée, mais la curiosité publique sur ces points ne demeurera pas longtemps sans être satisfaite. Le vice-roi a, dit-on, déclaré son intention pour que, favorable ou non, le rapport de M. Hawkshaw soit publié. — Havas.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant, adressé à S. M. l'Empereur par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

« Sire,

« L'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> disait dans une discussion au conseil d'Etat : « Il y a un grand vice dans le jugement des affaires contentieuses, c'est qu'elle sont jugées sans entendre les parties. »

« L'ordonnance du 2 février 1851 a modifié la procédure suivie devant le conseil d'Etat, mais elle n'a pas été rendue applicable aux conseils de préfecture.

« Ces conseils statuent chaque année sur plus de 200,000 affaires qui concernent notamment les travaux publics, la grande voirie, les chemins vicinaux, les contributions, les élections, les cours d'eau, les mines, les établissements insalubres et la comptabilité communale. Sur ces matières, ils forment le premier degré de la juridiction administrative; mais les justiciables regrettent de ne pas trouver auprès d'eux toutes les garanties que leur assurent au conseil d'Etat, depuis trente ans, la création d'un commissaire du gouvernement, la présence des parties et la publicité des audiences.

« Le moment me paraît venu, Sire, de mettre un terme à cette situation exceptionnelle, qui n'est en rapport ni avec les principes qui président à notre organisation judiciaire, ni avec les idées et les exigences de notre temps. J'apprécie l'importance des services rendus par les conseils de préfecture, la haute impartialité de leurs jugements, le savoir et le zèle des magistrats qui s'honorent d'y prolonger leur carrière; mais il est impossible de méconnaître l'avantage des débats publics et contradictoires. La justice aime à s'appuyer sur l'opinion, et son autorité gagne à se trouver en contact direct avec les citoyens dont elle règle les intérêts et termine les différends.

« J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté les propositions suivantes :

« A l'avenir, les séances des conseils de préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seraient publiques. Les parties seraient admises à y présenter leurs observations en personne ou par mandataire. Cette innovation, consacrée déjà par la pratique dans trois départements, permet d'atteindre le but essentiel en pareille matière, c'est-à-dire de rendre, à peu de frais, bonne et prompt justice.

« La publicité des audiences serait une mesure défectueuse si, en donnant satisfaction aux parties, elle laissait l'administration désarmée devant elle. Il importe que, dans chaque affaire, une voix autorisée puisse s'élever dans l'intérêt de la loi et revendiquer les droits de l'Etat; il est donc nécessaire de créer auprès des conseils de préfecture un ministère public. Le commissaire du gouvernement prendrait des conclusions dans toute question contentieuse, il veillerait à l'exacte observation des lois et des règles de la jurisprudence. Son intervention contribuerait, sans aucun doute, à réduire le nombre des infirmités et par suite, il est permis de l'espérer, celui des recours devant la juridiction supérieure.

« Cette création n'entraînerait aucune charge nouvelle pour le budget. Les fonctions de commissaire du gouvernement seraient confiées au

secrétaire général de chaque préfecture. C'est le moyen le plus simple de constituer, sans accroissement de dépense, un ministère public assez haut placé pour inspirer confiance aux justiciables et assez expérimenté pour faire prévaloir un corps de doctrines.

« L'application de cette mesure dans les départements qui ne comptent que trois conseillers n'aurait pas l'inconvénient d'en réduire le nombre au-dessous du chiffre nécessaire pour délibérer, puisque le préfet, aux termes de l'arrêté du 19 fructidor an IX, fait partie du conseil, et qu'à son défaut un suppléant prendrait sa place. J'attache, d'ailleurs, une véritable importance à la présence des préfets dans le sein des conseils de préfecture : ils en ont la présidence, et c'est pour eux un impérieux devoir de remplir toutes les obligations qu'elle leur impose. On n'a donc pas à craindre que le nombre des juges soit insuffisant; réduit à trois dans quelques départements, il sera encore égal à celui des magistrats de l'ordre judiciaire dans la plupart des circonscriptions, et ni l'importance ni la multiplicité des affaires n'exigent qu'on l'augmente au-delà des limites fixées pour les tribunaux ordinaires.

« Enfin, pour compléter cette organisation, un greffe serait établi près de chaque conseil de préfecture; tous les dossiers y seraient déposés, les communications nécessaires y seraient faites aux intéressés et un registre spécial permettrait de suivre le mouvement des affaires. Le greffier serait désigné par le préfet et choisi parmi les employés de la préfecture.

« Quant aux formes relatives à l'introduction des instances, à l'instruction et à la décision des affaires, elles ont été établies soit par des actes législatifs, soit par la jurisprudence du conseil d'Etat. Elles réunissent toutes les conditions d'une procédure à la fois simple, sommaire et peu dispendieuse. Je ne verrais que des inconvénients à changer un ensemble de règles éprouvées par un long usage et qui répond partout aux besoins et aux vœux des justiciables.

« Telles sont, Sire, les principales dispositions du décret soumis à Votre Majesté. Si Elle daigne les agréer, la juridiction des conseils de préfecture n'aura plus rien à envier à celle du conseil d'Etat; les affaires contentieuses seront entourées, en première instance comme en appel, des formes protectrices de la même procédure. Sans doute, la publicité provoque le contrôle, mais l'administration française ne redoute pas cette épreuve, et je vais au-devant de ses désirs en proposant à Votre Majesté de décréter la publicité des audiences et le droit pour les parties d'être entendues avant d'être jugées.

« Cette sage et utile réforme sera accueillie avec faveur par les populations, auxquelles elles montrera une fois de plus le profond respect de l'Empereur pour les grands principes

n'y avait-il pas, dans ce qu'on lui proposait, quelque danger pour ses galons? Voilà ce que lui disait la prudence. Bien vite, la cupidité répondait qu'on était en pleine désorganisation militaire, et qu'au bataillon d'Afrique, surtout, on pouvait bien se permettre de pêcher en eau trouble.

— Il n'y a qu'une chose qui m'intimide, dit-il en montrant le conscrit qui ouvrait de grands yeux comme quelqu'un qui croit rêver, c'est que ce gaillard-là est inscrit sous le nom de Pierre Rigaut.

— Qu'à cela ne tienne, sergent, je m'appellerai Pierre Rigaut.

— Tope! conclut le Toulonnais.

Vainement je tentai quelques efforts pour empêcher cet arrangement; personne ne voulut m'entendre, et l'on s'empressa de passer dans un cabinet du restaurant, où le capitaine André Lambert prit l'uniforme du soldat Pierre Rigaut, de même qu'il lui avait pris son nom.

Le pauvre conscrit n'en pouvait revenir encore; il riait et pleurait en même temps; son cœur débordait d'une joie folle, et lorsqu'il se vit revêtu des habits de voyage de son libérateur, il lui saisit la main qu'il embrassa à plusieurs reprises, tout en s'écriant:

— Ah! monsieur, que c'est beau ce que vous fai-

tes-là. Ça vous portera bonheur, voyez-vous bien... Joséphine et moi, nous allons joliment prier pour vous.

Le sergent Charlot n'était pas le moins satisfait, il était payé.

Le capitaine Lambert, ou plutôt le simple soldat Pierre les congédia tous les deux; je me trouvai seul avec lui.

J'allais commencer un sermon, lorsque je le vis pâlir et chanceler tout à coup.

Pauvre André... je le sus plus tard, il n'avait pas dormi depuis huit jours; il venait de faire deux cents lieues sans prendre à peine de nourriture; il était en proie à quelque violente douleur qui m'était encore inconnue. Lorsque je saisis sa main pour le soutenir, je sentis qu'il avait la fièvre. Lorsque je voulus l'interroger de nouveau, il ne me répondit que par des phrases sans suite : le délire pour lui commençait.

Aidé de Jacques Fauque et du sergent Charlot, je le conduisis à bord de la frégate; je le couchai dans mon propre hamac, et là, toute la nuit durant, je veillai sur lui, mais non sans me creuser la tête pour deviner tout ce mystère.

Le lendemain, 17 juin 1816, à sept heures du matin, la *Méduse* appareilla.

Au premier mouvement du tangage, André Lambert ouvrit les yeux.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-il.

— C'est la frégate qui part... répondis-je; une matinée superbe... tout le monde est sur le pont.

— Tout le monde!... Ah! je veux y être aussi... conduis-moi vite.

Cinq minutes après, nous étions en haut.

La *Méduse* offrait alors un magnifique spectacle. Je ne m'étais pas trompé, personne n'y manquait, et la variété des uniformes et des costumes ajoutait encore au prestige de ce tableau. Officiers de marine et de terre, soldats et matelots, passagers de tout âge et de toute sorte, étaient diversement groupés çà et là. L'expédition avait pour but de transporter non-seulement une garnison et des administrateurs civils, mais encore des prêtres, des instituteurs, des ingénieurs, des médecins, des pharmaciens, des naturalistes, des cultivateurs, des ouvriers. En arrivant sur le pont, j'y comptai vingt-et-une femmes, la plupart, ma foi, jeunes et jolies. En tout, j'en ai relevé le chiffre plus tard, deux cent quarante personnes.

Un groupe attira d'abord mon attention, il se composait en partie de la famille du greffier : c'est ainsi

qu'à cette époque on nommait une sorte de magistrat colonial, qui cumulait les fonctions de maire et de notaire. Je demandai le nom de celui-là, on me répondit : M. d'Esparville.

Il était debout auprès de sa femme, qui, assise au bord de la drome, allaitait en ce moment le dernier venu de la famille. Quatre autres petits enfants jouaient à ses pieds. Un peu plus en arrière, trois grandes jeunes filles, les demoiselles d'Esparville, étaient gracieusement enlacées, et, de leurs regards émus, disaient à la France un dernier adieu.

La plus jeune pouvait avoir seize ans tout au plus; c'était un charmant lutin, aux yeux bleus, à la chevelure blonde. La cadette, bien qu'un peu plus grande, lui ressemblait beaucoup; mais la sœur aînée était d'une nature toute différente; de magnifiques cheveux bruns, de grands yeux noirs, une pureté de visage, une douceur, une beauté incomparables. Si fait, cependant, dès le premier regard que je jetai sur Marie d'Esparville, je me rappelai les tableaux d'église qui représentent la sainte Vierge. Elle en avait non seulement le nom, mais encore la beauté.

A ses côtés, se tenait un homme au visage sombre, qui ne la quittait pas des yeux. On eût dit son mauvais génie.



qui sont le fondement de notre droit public et la base de la constitution de l'Empire. »

Suit le décret :

NAPOLÉON, etc.,

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII ;

Vu l'arrêté du 19 fructidor an IX ;

Vu le décret du 16 juin 1808,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. A l'avenir, les audiences des conseils de préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques.

Art. 2. Après le rapport qui sera fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire.

La décision motivée sera prononcée en audience, après délibéré hors de la présence des parties.

Art. 3. Le secrétaire général de la préfecture remplira les fonctions de commissaire du gouvernement.

Il donnera ses conclusions dans les affaires contentieuses.

Les auditeurs au conseil d'Etat attachés à une préfecture pourront y être chargés des fonctions du ministère public.

Art. 4. En cas d'insuffisance du nombre des membres nécessaires pour délibérer, il y sera pourvu conformément à l'arrêté du 19 fructidor an IX et au décret du 16 juin 1808.

Art. 5. Il y aura auprès de chaque conseil un secrétaire-greffier, nommé par le préfet et choisi parmi les employés de la préfecture.

Art. 6. Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Art. 7. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 30 décembre 1862.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

Extraits de la correspondance particulière du Journal de Maine-et-Loire.

On signale depuis quelque temps dans les hautes sphères politiques une modification dans la nuance d'étiquette employée vis-à-vis de quelques représentants des puissances étrangères à Paris. On sait la réception cordiale qui fut faite au baron et à la baronne de Budberg, lors de leur présentation aux Tuileries, et on en conclut que l'alliance était plus intime que jamais entre la Russie et la France. On remarque aujourd'hui que l'Autriche est à son tour l'objet des attentions impériales. La visite de l'Empereur à M. de Rothschild, consul général d'Autriche à Paris, et la partie de chasse de Ville-d'Avray, où le prince et la princesse de

Metternich ont eu également l'honneur de chasser avec l'Empereur et l'Impératrice, font croire que la politique libérale, suivie en ce moment par François-Joseph et son ministre, M. de Schmerling, ne déplait pas au cabinet des Tuileries, également sympathique aux réformes accomplies par le czar Alexandre en Pologne.

— Parmi les réformes du Code pénal qu'il doit être proposées dans la prochaine session législative, il en est une qui sera l'objet de plusieurs amendements. Elle est relative à l'instruction criminelle, et doit reproduire quelques dispositions de la loi d'*habeas corpus* qui, depuis plusieurs siècles, est appliquée en Angleterre où elle est la sauvegarde de la liberté individuelle. Un ex-représentant, M. R... a été récemment arrêté à Paris, par suite d'une erreur de noms, et n'a dû sa mise en liberté qu'à l'intervention d'un de ses anciens collègues M. Grévy. L'épisode de la femme Doize et les débats si dramatiques auxquels a donné lieu cette erreur judiciaire attirèrent aussi l'attention de nos législateurs lors de la réforme du Code pénal.

## Nouvelles Diverses.

Paris, mardi 31 décembre. — Dans la matinée l'Empereur a donné audience à plusieurs ministres.

MM. les ministres, dont le temps sera pris demain par les grandes réceptions impériales, aux Tuileries, ont reçu, cette après-midi, les fonctionnaires de leurs départements.

Dès midi, tous les tambours de l'armée de Paris, ainsi que toutes les musiques des régiments se réunissaient place Vendôme, devant l'état-major général. A une heure, cette armée bruyante est partie pour la cour des Tuileries qu'elle remplissait. Il s'agissait de donner à l'Empereur l'aubade annuelle.

— Comme nous l'avons annoncé, le chapitre métropolitain, par une décision où l'on peut voir un dernier hommage rendu au vénérable prélat que l'église vient de perdre, n'a rien changé à l'administration du diocèse pendant la vacance du siège; ce sont MM. Buquet, Surat et Véron, vicaires-généraux de Son Eminence, qui ont été nommés vicaires capitulaires.

La circulaire du chapitre vient d'être publiée; elle se borne à annoncer la mort du cardinal archevêque, à notifier la nomination des vicaires capitulaires, et à prescrire des prières pour l'illustre défunt.

— Le corps de Mgr l'archevêque, après avoir été embaumé, a été placé dans un des salons du rez-de-chaussée, où il restera exposé pendant quelques jours.

Les membres du chapitre se sont réunis mercredi, vers midi, à l'archevêché, pour lui rendre leurs devoirs. Le clergé et le public ont été admis ensuite.

Les restes mortels du vénérable archevêque reposent sur un catafalque magnifiquement orné et éclairé. Le prélat est revêtu de ses habits pontificaux, mitre en tête; le chapeau cardinalice est au pied du catafalque.

Les traits de l'illustre défunt ne sont pas sensiblement altérés; le calme et la résignation paraissent encore empreints sur son visage.

On peut juger des souffrances cruelles qu'il a supportées, par ce fait, qu'en dernier lieu il ne pouvait demeurer couché sur son lit et qu'il a dû reposer dans un fauteuil, tant les étouffements étaient violents et continus.

Le prélat, qui ne s'est fait aucune illusion sur la gravité de son état, a réglé toutes ses affaires dès les premiers jours de la maladie; il a passé les autres en pensées exclusivement tournées vers le ciel.

— Il y a en ce moment une tendance de la part des artistes dramatiques de province à protester contre les sifflets. A Nantes, un chanteur qui a eu quelque réputation au Théâtre-Lyrique, M. Cœuille, ayant été l'objet d'une de ces marques de désapprobation aiguës, a quitté la scène brusquement, et a dû faire ses excuses au public par l'intermédiaire du régisseur. A Marseille, M. Brunet, ancien marin, qui remplissait un rôle de femme au Casino, fut accueilli, à la suite d'une excentricité chorégraphique, par un murmure strident. Exaspéré, l'acteur s'approche de la rampe, et dit au public: « Je respecte la société, mais celui qui vient de siffler est un muffle! »

— Le gouvernement anglais vient de nommer une commission composée des hommes les plus compétents dans les questions de guerre et de marine.

Cette commission est chargée de suivre une série d'expériences sur les canons Armstrong et Withworth, et de décider lequel de ces deux systèmes doit être, pour l'avenir, adopté en Angleterre.

Les expériences faites devant la nouvelle commission auront un grand intérêt pour la science et pour l'art militaire.

## Chronique Locale.

Par décret impérial, du 30 décembre 1862, sont nommés :

Commandeur de la Légion-d'Honneur,

M. Joseph-Eugène-Alexandre Cordier, colonel à l'Ecole impériale de cavalerie, officier du 19 juillet 1852, trente-cinq ans de services, une campagne, une citation;

Officier de la Légion-d'Honneur,

M. Alexandre-Bernard Vallon, vétérinaire principal à l'Ecole impériale de cavalerie, chevalier du 22 septembre 1846, vingt-trois ans de services, quatorze campagnes, trois blessures;

Chevaliers de la Légion-d'Honneur:

M. Georges Hantson, capitaine de gendarmerie à Saumur, vingt-neuf ans de services effectifs;

M. Charles Lardeur, capitaine trésorier à l'Ecole impériale de cavalerie;

M. Alexandre Desmè de l'Isle, capitaine au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, vingt-deux ans de services effectifs.

Une importante décision vient d'être prise par le conseil d'Etat en matière de voirie urbaine.

Le nouvel arrêt restreint d'une manière notable un droit que la jurisprudence antérieure du conseil d'Etat avait reconnu aux maires: le droit de donner l'alignement aux propriétaires riverains des rues et des villages, en l'absence des plans généraux d'alignement approuvés par l'autorité supérieure.

Aujourd'hui le conseil d'Etat reconnaît que les maires, lors même qu'il n'existe pas de plan d'alignement arrêté par l'autorité supérieure, ont droit de donner l'alignement aux propriétaires qui veulent construire le long des rues. Mais, dans ce cas, le maire ne peut que maintenir à la rue sa largeur existante. S'il croit nécessaire d'élargir la voie publique ou d'en changer les lignes de façade, il doit faire dresser, soit un plan partiel, soit un plan général, le soumettre à une enquête, appeler le conseil municipal à en délibérer, puis demander l'approbation du préfet; et c'est seulement par application de ce plan que la situation respective de la rue et des propriétés riveraines pourra être modifiée.

## AVIS.

Les militaires ci-après désignés, sont invités à se présenter immédiatement au secrétariat de la mairie de Saumur, pour la remise de pièces qui les concernent :

MM.

Buron, Henri, sergent au 70<sup>e</sup> de ligne;  
Normand, Louis, chasseur au 20<sup>e</sup> bataillon;  
Clément, Jules, carabinier au 2<sup>e</sup> régiment;  
Frisout, Pierre, soldat à la 6<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte;  
Souques, Jean-Marie, id.  
Dubois, Jules-Joseph, id.  
Tirol, Michel, id.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 2 janvier 1863, le prix du kilogramme de viande 1<sup>re</sup> qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf . . . . .	1 fr. 20 c.
Veau . . . . .	1 30
Mouton . . . . .	1 35

## Dernières Nouvelles.

S. Exc. M. le nonce a offert en ces termes,

Derrière elle, et tenant une ombrelle rose au-dessus de cette adorable tête de vingt ans, je remarquai encore un jeune et robuste nègre dont la physionomie exprimait le plus attentif dévouement.

Tout à coup les regards de Marie d'Esparville se portèrent de mon côté. Aussitôt une révolution complète s'opéra dans son attitude et sur son visage; elle devint affreusement pâle, et, portant la main sur son cœur, elle se prit à trembler.

Je retournai vivement la tête pour voir d'où pouvait venir cette émotion.

Derrière moi se trouvait André Lambert. André Lambert tout aussi ému, tout aussi pâle que mademoiselle d'Esparville elle-même.

Et bien évidemment leurs regards se croisaient.

— Bon ! me dis-je à part moi, j'ai mis le doigt sur le secret de mon capitaine...

Mais presque en même temps, je me sentis au cœur un sinistre pressentiment.

Quatre autres personnes avaient tout vu, tout compris.

En premier lieu, l'homme au visage sombre; il avait eu un mouvement de colère, et dans les yeux comme une menace.

Secondement, le nègre, qui maintenant observait

cet homme avec une vigilante inquiétude.

Enfin, les deux autres demoiselles d'Esparville, qui, partagées par la crainte et la joie, osaient à peine échanger un sourire.

— Tout cela cache un danger !... pensai-je aussitôt... un danger pour mon capitaine... Je connaîtrai son secret.

## III.

### LA PREMIÈRE SEMAINE.

Au départ, une bonne brise du nord enflait toutes les voiles déployées de la *Méduse*.

Mais à peine étions-nous au large, que le vent devint contraire, et que, durant tout le jour, la frégate louvoya sans pouvoir doubler la tour de Chassiron, qui s'élevait à la pointe de l'île d'Oléron, en face le banc d'Antiochats.

M. de Chaumareys donna l'ordre de jeter l'ancre, et les trois autres vaisseaux vinrent successivement mouiller auprès de la *Méduse*.

Le temps néanmoins continuait d'être beau; grande était la foule qui se promenait sur le pont.

Dans ses allées et venues générales, je remarquai que Marie d'Esparville passa souvent auprès d'André Lambert, et chaque fois lui parla tout bas.

— Connu, me dis-je, j'aurai l'œil au grain.

En même temps, je ne perdais pas de vue l'homme en qui je pressentais un ennemi.

Je demandais des renseignements sur son compte, et j'appris que c'était un grand seigneur portugais, qui jadis avait commandé un navire de ce pays, et qui, maintenant, établi au Sénégal, y possédait une étendue de terrain grande comme le royaume. Il se faisait appeler le marquis de Torellas.

— Diable ! pensai-je. Ce n'est pas un petit ennemi.

Le marquis de Torellas était d'autant moins à dédaigner qu'il semblait l'ami intime de M. de Chaumareys, sur lequel il exerçait, disait-on, une étrange influence... au point même que notre commandant n'agissait guère que par les conseils de cet étranger.

Effectivement, durant ce premier jour, j'eus lieu d'observer que, chaque fois qu'il avait un ordre à donner, M. de Chaumareys ne manquait jamais d'aller consulter le marquis de Torellas, qui se tenait sans cesse auprès de la famille d'Esparville et faisait à Marie une cour assidue, au grand désespoir, bien entendu, de mon pauvre André Lambert.

Tout cela me semblait de moins en moins rassurant.

La nuit arriva, le pont redevint presque désert. Il y avait grande réception chez M. de Chaumareys. Le marquis de Torellas s'y trouvait avec M. d'Esparville. M<sup>re</sup> d'Esparville avait depuis longtemps disparu avec ses enfants. Je pressai André Lambert de venir prendre quelque repos. Il y consentit enfin. Grâce à un certificat que le chirurgien m'avait délivré au nom de Pierre Rigaut, j'avais obtenu l'autorisation de le conserver jusqu'à parfait rétablissement dans ma cabine. Je m'étais muni d'un second hamac; nous nous couchâmes à côté l'un de l'autre, et je soufflai ma lampe.

Au bout de quelques minutes à peine, mon capitaine semblait dormir, et pour ma part, je commençais à en faire autant, lorsqu'il me sembla entendre un léger bruit au-dessus de ma tête.

J'entrouvris un œil. André se soulevait avec précaution sur les bords de son hamac afin de regarder dans le mien.

Je ronflai.

Mon capitaine sauta légèrement sur le plancher, ouvrit la porte sans bruit et disparut.

Après quelques secondes d'intervalle, je le suivis. Mais il me fallut quelque temps pour retrouver sa trace.

(La suite au prochain numéro.)



à l'Empereur, les vœux du corps diplomatique :

Sire,

Les membres du Corps diplomatique prient Votre Majesté d'agréer l'hommage respectueux que j'ai l'honneur de vous offrir en leur nom, à l'occasion de la nouvelle année.

« Nous sommes heureux, sire, toutes les fois qu'il nous est donné d'exprimer les vœux que nous formons pour le bonheur de Votre Majesté, pour celui de son auguste famille et pour la prospérité de la France. »

L'Empereur a répondu :

« Les vœux que vous m'exprimez au nom du corps diplomatique me touchent vivement. Je suis heureux, au renouvellement de l'année, de me voir entouré des représentants de toutes les puissances. Ils peuvent témoigner de mon désir de vivre avec elles

» dans des relations d'amitié si nécessaires à la sécurité du présent et de l'avenir. »

Français, latin, grec; *préparation au baccalauréat.*

Leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly. (599)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

L'attitude du marché devient de plus en plus favorable et la cause en est à ces mots qui terminent le rapport du ministre des finances : « Le chiffre du découvert permet d'écarter toute idée de la nécessité d'un appel au crédit. »

La rente est bien tenue, mais le courant le plus actif des transactions porte sur les actions du Crédit mobilier et du Mobilier espagnol qui tendent à regagner promptement l'avance qu'ils ont laissée pren-

dre aux autres valeurs du crédit.

On parle beaucoup de la concession de la banque ottomane qui leur serait attribuée, et qu'on s'accorde à considérer comme une opération productive. Toujours est-il que les primes, un moment délaissées, ont de suite repris faveur, et sont sur ces deux sociétés recherchées à de gros écarts.

On n'est pas à dire, toutefois, que les autres sociétés de crédit soient négligées; loin de là, les prix se maintiennent avec fermeté au niveau précédemment acquis.

La *Compagnie générale immobilière* émet 37,000 actions de 500 francs pour libérer entièrement ses magnifiques propriétés et pour construire, sur les 20,000 mètres de terrains qu'elle possède près de la Bastille, un vaste Hôtel de 300 chambres à 2 francs par jour et des Maisons à chambres et logements de 2 et 3 francs par semaine. Ainsi, plus de préoccupations de loyers et revenus assurés. D'après les plans et devis mis à la disposition de tous, on peut, à la

fin de la première série d'opérations, partager plus de sept millions tout en réservant cinq millions pour augmenter le fonds social.

Les actions se paient : 25 fr. en souscrivant et 25 fr. de mois en mois jusqu'à parfait paiement chez MM. ARCHAMBAULT, CHANTROT et Co, banquiers, 4, rue de la Vrillière.

C'est là, on le voit, un placement foncier du premier ordre offrant à la fois bénéfice considérable, facilité de réalisation, sûreté complète du capital.

DUTIL.

#### BOURSE DU 31 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 95  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 00

#### BOURSE DU 2 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 69 90  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant

#### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE DE MARCHANDISES

Autorisée par jugement du tribunal de Commerce de Saumur, POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche, 4 janvier 1863, à 11 heures, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez M. Heriveau, tailleur et marchand de rouennerie à Gennes, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et objets mobiliers.

Il sera vendu :

Grande quantité de draperie de toute sorte, indiennes, coton molesquine, toiles fil et coton, orléans, siamoise, devants de gilets, pantalons, salopettes, foulards, cravates, cache-nez, bas, chaussettes, corsets, gants, mercerie, épicerie, comptoir, rayons, meubles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

#### BELLE MAISON BOURGEOISE,

A Saumur, rue des Pâiens, n° 15,

Occupée par M<sup>me</sup> LAMBERT-BONNEMÈRE,

Vastes servitudes, remise, écurie à quatre chevaux, cour et parterre. (4)

#### A VENDRE UNE MAISON

A l'angle de la rue de l'Ancienne-Messagerie et de la rue Neuve-Beaurepaire.

En face de cette maison il y a 120 mètres de terrain à céder par la ville de Saumur, pour l'alignement de la rue Beaurepaire.

S'adresser à M. BONGARD, qui l'occupe. (2)

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

DEUX MAISONS, situées à Saumur, appartenant à M<sup>me</sup> Poisson; l'une rue Beaurepaire, occupée par M<sup>me</sup> Poisson et M. Joly, sculpteur; l'autre rue de la Fidélité, occupée par M. Callais, négociant.

S'adresser à M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur. (576)

#### UNE DAME DEMANDE UNE COMPTABILITÉ.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 28, appartenant à M. COUSCHER.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> LEROUX. (639)

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

#### A LOUER

MAISON,

Rue Saint-Nicolas, N° 1<sup>er</sup>.

S'adresser à M<sup>me</sup> POISSON.

#### A LOUER

Présentement ou pour la St-Jean prochaine,

Portion de maison nouvellement construite, à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, comprenant rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> étage, cave et grenier.

S'adresser à M. Normandine, ancien serrurier. (581)

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

Une MAISON avec JARDIN, située rue de l'Hôtel-Dieu, n° 19.

S'adresser à M. Fournée-Chesneau. (565)

#### A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (596)

UN JEUNE HOMME, connaissant la tenue de livres, comptabilité, demande une TENUE DE LIVRES. Il pourrait y consacrer deux heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

#### PRÉSERVATIF DES RHUMES.

Belles et élégantes CHAUSSURES fourrées, façon souliers et bottines, vernies imperméables.

Dépôt, chez M. PINEAU fils aîné, 35, rue d'Orléans, à Saumur. (649)

#### IMPRIMERIE.

Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie peuvent s'adresser à l'administration du *Gutenberg*, rue du Bac, 95, à Paris, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France, et qui possède sa confiance. Elles obtiendront tous les renseignements et les facilités désirables pour traiter.

Maison LETELLIER, à Rouen

#### CHOCOLATS PHARMACIENS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE

Préparés sous la garantie d'une Commission de Surveillance

#### CHOCOLATS ALIMENTAIRES

au Maragan, au Caraque, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.

#### CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX

Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

7<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

#### ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.

PARIS . . . . . 45f. 8f.

DÉPARTEMENTS . . . 48f. 10f.

Corse, Algérie

Étranger, selon le tarif postal.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre : l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'amélioration qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderie, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>er</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes colorées, inédites, dessinées par M<sup>me</sup> HÉLOÏSE LÉLOIR; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M<sup>me</sup> Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccane; elle commence en ce moment la publication

#### d'Un Roman de M<sup>me</sup> la C<sup>te</sup> DASH

qui sera suivi de Nouvelles de M<sup>m</sup> Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccane, M<sup>me</sup> Anaïs Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc. Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

BUREAUX A PARIS  
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.